

Arrondissement de ROCHET
Canton de ROYAN
Commune de ROYAN
78 171
Objet

Ecoles maternelles et
élémentaires : répartition
des fonds scolaires (1977-
1978)

DATE DE CONVOCATION
27 novembre 1978
DATE D'AFFICHAGE
27 novembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 21
Nombre de présents 22
Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le 1er décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHE, MM. LIS
LACHAUD, FABER, BOUCHET, BOUTET, COLLE, PAPEAU, POUMAILLOUX,
MONTRON, NAULIN, DUFEIL, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU,
TAP, CABAL, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. TACQUET par M. BUJARD
M. PELLETIER par M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD, BOULAN, BERLAND

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par lettre du 7 août 1978, M. le Préfet a fait connaître que
le montant des fonds scolaires attribué à la commune, au titre
de l'année scolaire 1977-1978, s'élevait à 21 640 F, se
décomposant comme suit :

. enseignement pré-scolaire (maternelles).....	7 920 F
. enseignement élémentaire	13 720 F

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la commission scolaire du 3 octobre 1978

Vu les programmes d'emplois présentés par les chefs d'établissements concernés et visés par l'Inspection,

DECIDE :

- d'accepter la répartition suivante :

1° - Première urgence (travaux de réparations-)

- école maternelle La Clairière	792 F
(amélioration de l'éclairage de la cuisine)	
- école élémentaire Faupigné	1 372 F
(aménagement d'un bac à sable et abords)	-----
TOTAL	2 164 F

2° - Deuxième urgence (acquisition et renouvellement de matériel collectif d'enseignement et de mobilier scolaire)

- écoles maternelles (établissements pré-scolaires)	
792 élèves x 9,00 F	7 128 F
- écoles primaires (établissements élémentaires)	
1 372 élèves x 9,00 F	12 348

TOTAL	19 476 F

TOTAL GENERAL correspondant au crédit alloué 21 640 F

- d'inscrire la recette correspondante au chapitre 943, article 7373 du budget 1978, sous la rubrique "participation du fonds de scolarité".

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE CONFORMEMENT A LA DELIBERATION
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
EN DATE DU 9 MARS 1979

LA ROCHELLE LE 5 AVRIL 1979

Pr le Préfet et
par autorisation, L'Attaché du 3ème Bureau
signé: A. SELARIES



[Handwritten signature]

Direction des Finances et
des Collectivités Locales

3ème Bureau

Fonds Scolaires
Année 1977 - 1978

Enseignement préscolaire

Montant de la dotation :

7.920,00 F

Commune de ROYAN

Arrondissement administratif : ROCHEFORT

Canton : ROYAN

Arrondissement financier :

Perception : ROYAN

Rechefat

PROGRAMME D'EMPLOI

(Décret n° 65.335 du 30 avril 1965)

Nature des besoins	Crédit envisagé
<u>ORDRE DE PRIORITE DE L'UTILISATION</u>	
1°) <u>Construction et réparation des bâtiments scolaires</u>	
- <u>Ecole maternelle LA CLAIRIÈRE</u> : amélioration de l'éclairage de la cuisine	792,00
2°) <u>Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire</u>	
792 élèves x 9,00 F = 7.128, F se décomposant comme suit :	
- Ecole mat. la CLAIRIÈRE (R. COTY) : 139 x 9,00 F	= 1.251,00
- " L. BOUCHET (PERPIGNA) : 170 x 9,00 F	= 1.530,00
- " MAINE-GEUFFROY : 125 x 9,00 F	= 1.125,00
- " J. FERRY : 190 x 9,00 F	= 1.710,00
- " L'YEU/E : 168 x 9,00 F	= 1.512,00
(états joints en 4 ex.)	
A reporter	= 7.920,00 F

3°) Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1er octobre 1965
(indiquer date et montant de l'emprunt)

4°) Achat de livres et de fournitures scolaires

5°) Equipement d'éducation physique et sportive annexés aux établissements scolaires

TOTAL GENERAL : 79 20,0

Favorable

Sauv. le 15.12.78
I.S.D.E. M. P. Has kin

FAIT A ROYAN

le 1^{er} DECENB. 1978

Avis de M. l'Inspecteur
d'Enseignement Primaire :



P. LE MAIRE,
le 1^{er} Adjoint

A. DUFOUR

Approuvé conformément à la délibération
de la Commission Départementale en date
du

09 MARS 1979

Avis de M. l'Inspecteur
d'Académie :

LA ROCHELLE, le - 5 AVR. 1979

LE PREFET,

Pour le Préfet et par autorisation
l'Attaché, Chef du 3^{ème} Bureau,

M. P. Has kin

[Signature]

A. SELARIES

de la
CHARENTE-MARITIME

Direction des Finances et
des Collectivités Locales

3ème Bureau

Fonds Scolaires
Année 1977 - 1978

1er degré

Montant de la dotation :

13.720,00 F

Commune de : ROYAN

Arrondissement administratif : ROUEN

Canton : ROYAN

Arrondissement financier :

Perception : ROYAN

DCM 1/12/78

Rechefat
Royan



PROGRAMME D'EMPLOI

(Décret n° 65-335 du 30 avril 1965)

Nature des besoins

Crédit
envisagé

ORDRE DE PRIORITE DE L'UTILISATION

1°) Construction et réparation des bâtiments scolaires

- Ecole élémentaire FAUPIGNÉ : aménage^t d'un bac à sable et
arbrds

1.372,00

2°) Acquisition et renouvellement du matériel collectif
d'enseignement et du mobilier scolaire $1.372 \text{ élèves} \times 9,00^F$:

- Ecole él. mixte PELLETAN : $177 \times 9,00^F$

= 1.593,00

- Ecole él. M II LA CLAIRIÈRE : $178 \times 9,00^F$

= 1.602,00

- Ecole él. M I LA CLAIRIÈRE : $161 \times 9,00^F$

= 1.449,00

- Ecole él. M. J. FERRY : $191 \times 9,00^F$

= 1.719,00

- Ecole él. garç. M. GEOFFROY : $97 \times 9,00^F$

= 873,00

- Ecole él. filles M. GEOFFROY : $92 \times 9,00^F$

= 828,00

- Ecole él. M. II. L. BOUCHET : $172 \times 9,00^F$

= 1.548,00

- Ecole él. M. I. L. BOUCHET : $167 \times 9,00^F$

= 1.503,00

- Ecole él. M. FAUPIGNÉ : $137 \times 9,00^F$

= 1.233,00

A reporter = 13.720,00

Services des annuités d'emprunts contractés avant
le 1er octobre 1955
(indiquer date et montant de l'emprunt)

/

*) Achat de livres et de fournitures scolaires

/

1°) Equipements d'éducation physique et sportive
apportés aux établissements scolaires

/

TOTAL GENERAL:

13.720,

FAIT A ROYAN le 1^{er} DECENB. 1978

avis de M. l'Inspecteur
d'Enseignement Primaire :

Favorable

12 DEC. 1978

L'Inspecteur Départemental
de l'Éducation Nationale
à ROYAN

M. Mandel

avis de M. l'Inspecteur
d'Académie

M. Fournier

P. LE MAIRE,
le 1^{er} Adjoint



A. DUFOUR

conformément à la délibération
de la Commission départementale en date
du 09 MARS 1979

LA ROCHELLE, le - 5 AVR. 1979

LE PREFET,
Pour le Préfet et par autorisation
l'attaché, Chef du 3^e Bureau,

A. Selaries

A. SELARIES